

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20260630-DEL2026-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

## Délibération n° 2026-87

Le Mardi Trente Juin Deux Mille Vingt Six à 18 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à l'hôtel de ville, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation : 17/06/2026
Membres présents : 29
Membres ayant donné pouvoir : 4
Membre(s) excusé(s) : 0
Membre(s) non excusé(s) : 0
Nombre de votants : 33
Affiché le 06/07/2026

**Présents :** Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Loëtitia PHILIPPOT, Monsieur Régis LEPRETRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Marie-Josée POMMIER, Monsieur Damien HAGNERÉ, Monsieur Philippe RAMET et Madame Pauline FOURNIER **Adjoints**, Monsieur Serge MATHIAS, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Bérénice ROUX, Madame Nathalie BONVOISIN, Madame Allison CALOIN, Monsieur Fabien RAMET, Madame Aurélie HENRIETTE, Monsieur Arnaud HOLMÈS, Madame Athénaïs CATHERIN, Monsieur Philippe CARALP, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Laurent WAROT, Monsieur Emmanuel LEPRETRE, Madame Cécile LOTH-FOURNIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Antoine DE ROCQUIGNY, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Paul BERRIER et Monsieur Dominique RAMET, **Conseillers municipaux.**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Franck CAUX à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Coralie PREUVOT à Madame Maryse MAILLART et Madame Brigitte DHALENNE à Monsieur Paul BERRIER.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 33

**Secrétaire de séance :** Monsieur Damien HAGNERÉ

<b>Objet</b>	<b>Tarifs publics du Pôle Tourisme « Corderie » (suite) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 - Dennlys Parc</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Mme FOURNIER Pauline, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire d'Étapes-sur-mer au Tourisme, à l'Événementiel, à l'Animation et à la Promotion du territoire</b>
<b>Annexe</b>	<b>Bon de commande 2026 - Dennlys Parc</b>
<b>Domaine de compétence</b>	<b>Finances locales – Décisions budgétaires (7.1)</b>

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

**Vu** la commission n° 4 « Culture – Patrimoine – Animations – Attractivité économique et touristique » du 27 mai 2026 ;

**Considérant** que la commune souhaite développer l'attractivité touristique du territoire par la mise en place de services de billetterie au sein du Pôle Tourisme « Corderie » ;

**Considérant** que le Pôle Tourisme « Corderie » commercialise la billetterie de Dennlys Parc dans le cadre de ses missions de promotion et d'attractivité touristique ;

**Considérant** qu'il convient de formaliser par délibération les conditions tarifaires et financières applicables à cette commercialisation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;

**Considérant** que cette commercialisation est susceptible de générer des recettes pour le budget annexe du Pôle Tourisme ;

**Considérant** le bon de commande établi avec Dennlys Parc prévoyant les modalités de commercialisation des billets ainsi que la commission perçue par le Pôle Tourisme « Corderie » ;

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- autoriser la commercialisation de la billetterie de Dennlys Parc par le Pôle Tourisme « Corderie » ;
- approuver les conditions tarifaires et financières applicables à cette commercialisation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, à savoir :
  - prix de revente au Pôle Tourisme « Corderie » au tarif adulte de 21,50 € et tarif enfant de 18,50 € ;
  - commission reversée au Pôle Tourisme « Corderie » : 1,50 € sur le tarif adulte et 1,50 € sur le tarif enfant, par billet vendu ;
  - application de la TVA sur marge ;
  - facturation des billets au Pôle Tourisme « Corderie » sur la base des billets vendus ;

- préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe du Pôle Tourisme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 06 juillet 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Sébastien BAILLET

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.





L'AVENTURE EN FAMILLE !

SAS MOULIN DE LA TOUR  
11 rue du Moulin  
62560 DENNEBRŒUCQ  
www.dennlys-parc.com  
contact@dennlys-parc.com  
Tél. 03 21 95 11 39  
Fax. 03 21 95 63 58

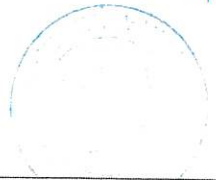


Bureau de réception - Ministère de l'Intérieur  
N° 216203482-20260630-DEL2026-87-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Reçu en préfecture le 02/07/2026

# BON DE COMMANDE 2026

*Le 01/10/2026*

## BILLETTERIE INDIVIDUELLE OFFICE DE TOURISME



A compléter en lettres MAJUSCULES s.v.p.

Office de Tourisme : .....

Nom du Responsable Billetterie : .....

N° : ..... Rue : .....

B.P : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

### DEPOT VENTE

Choix du type de billetterie :  Billet papier  Billet électronique

**PRIX DE VENTE CONSEILLÉ :** - Adulte : 21,50 € (Prix de vente public : 22,50 €)  
- Enfant : 18,50 € (Prix de vente public : 19,50 €)  
(1 mètre à 11 ans inclus)

**PRIX D'ACHAT :**

- Adulte : 20,00 € par billet soit ..... billets à 20,00 € = ..... €
- Enfant : 17,00 € par billet soit ..... billets à 17,00 € = ..... €  
(de 1 mètre à 11 ans inclus)

(Accès au parc gratuit pour les enfants de moins de 1 mètre accompagnés des parents)

Conditions de vente :  
Le dépôt vente s'effectue avec un minimum de 40 billets adultes et enfants à commander en début de saison. Facturation en fin de saison après réception des billets invendus - Règlement dès réception de facture.

Je renvoie ce bon de commande dûment complété, daté et signé

- par e-mail à : contact@dennlys-parc.com
- par courrier à : DENNLYS PARC  
Service Commercial  
11 Rue du Moulin  
62560 DENNEBRŒUCQ

Date : ..... / ..... / 2026

Signature et cachet de l'établissement

